

Bourgogne-Franche-Comté, Jura
Saint-Claude
place de la Gare
gare de Saint-Claude (voie ferrée Andelot - La Cluse)

2 lampes d'occupation de voie

Références du dossier

Numéro de dossier : IM39002198
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2006
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale la voie ferrée Andelot - La Cluse
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lampe
Précision sur la dénomination : lampe électrique ; lampe portative
Appellations : lampes d'occupation de voie

Compléments de localisation

Emplacement dans l'édifice : dans la gare de voyageurs (bureau de l'agent circulation)

Historique

Ces deux lampes électriques sont destinées à signaler l'occupation des voies et à interdire tout franchissement de la limite qu'elles matérialisent. Elles reprennent les signaux unifiés définis en 1934 par le code Verlant, mis au point par une commission présidée par le directeur de l'Exploitation du PLM Eugène Verlant (1867-1958), sur la base du code des signaux communs aux compagnies établi dès 1885. Le "carré", signal d'arrêt absolu, a été imaginé par la Compagnie du Nord vers 1850 et a ensuite été adopté par le PLM (Paris - Lyon - Méditerranée). La lampe de couleur gris-vert date des années 1970, celle de couleur jaune des années 2000.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle, 1er quart 21e siècle
Stade de la création : œuvre de série

Description

Réalisée en fer peint, chacune des deux lampes d'occupation de voie est composée d'un socle supportant une boîte, renfermant les deux batteries électriques (1, 4 V, 350 Ah), et d'une tige verticale qui s'achève par un segment horizontal de manière à constituer une poignée. Outre une signalisation lumineuse de rappel (lampe rouge), la tige porte le "carré", signal d'arrêt absolu en forme de damier à quatre cases alternativement rouges et blanches. Ces lampes font partie des signaux d'arrêt à main (SAM), catégorie à laquelle se rattache aussi, uniquement pour une utilisation de jour, le même carré fixé sur un bâton pointu à planter dans le ballast (appelé guidon d'arrêt ou jalon d'arrêt).

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : patrimoine ferroviaire, industrie électrique et électronique
Éléments structurels, forme, fonctionnement : à poser ; déplaçable ; à électricité

Matériaux : fer ; verre

Mesures :

h = 88 ; la = 24 ; pr = 36 dimensions totales. Dimensions du carré : l = 30, la = 30

État de conservation

en service

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public de l'État

Liens web

- Voir le dossier initial numérisé : <https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/gtrudov/IM39002198/index.htm>

Illustrations



Vue d'ensemble des deux lampes.
Phot. Yves Sancey
IVR43_20043900438XA



Une lampe vue de trois quarts.
Phot. Yves Sancey
IVR43_20043900437XA

Dossiers liés

Édifice : gare de Saint-Claude (voie ferrée Andelot - La Cluse) (IA39001168) Bourgogne-Franche-Comté, Jura, Saint-Claude, place de la Gare

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

le mobilier de la gare de Saint-Claude (IM39002191) Bourgogne-Franche-Comté, Jura, Saint-Claude, place de la Gare

Auteur(s) du dossier : Laurent Poupard

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble des deux lampes.

IVR43_20043900438XA

Auteur de l'illustration : Yves Sancey

Date de prise de vue : 2004

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Une lampe vue de trois quarts.

IVR43_20043900437XA

Auteur de l'illustration : Yves Sancey

Date de prise de vue : 2004

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation